

C. SIXIÈME SOMMET DES AMÉRIQUES

1. Le sixième Sommet des Amériques s'est tenu dans la ville de Cartagena de Indias (Colombie), les 14 et 15 avril 2012. Tous les pays invités étaient représentés par leurs Chefs d'État et de Gouvernement ou, à défaut, par leurs représentants officiels, à l'exception du Gouvernement de l'Équateur. L'information détaillée de cet événement important est disponible sur le lien suivant :

<http://www.cancilleria.gov.co/vicumbredelasamericas/inicio.html>

2. Les Directeurs ou Chefs de mission des organisations et institutions faisant partie du groupe de travail conjoint des Sommets (GTCC) dont l'OPS est membre, ont participé au sixième Sommet OPS.¹⁶

3. Le thème du sixième Sommet était *La connexion entre les Amériques : partenaires pour la prospérité*. Dans ce cadre, cinq axes thématiques ont été établis, à savoir : pauvreté, inégalité et manque d'équité ; réduction et gestion du risque de catastrophes ; accès et usage des technologies de l'information et des communications ; sécurité citoyenne et délinquance organisée transnationale, et intégration de l'infrastructure physique des Amériques.

4. Le Président de Colombie, Juan Manuel Santos, a caractérisé le sixième Sommet comme « le Sommet du dialogue et de la sincérité »,¹⁷ étant donné qu'il y a eu un dialogue sur les thèmes dans lesquels il y a eu des coïncidences, ainsi que des thèmes dans lesquels il y a eu des positions divergentes. Les positions sur la participation de Cuba aux prochains Sommets, le sujet des îles Malouines et les politiques pour affronter le problème de la drogue, ont accusé de telles différences qu'il a été difficile d'obtenir un consensus pour adopter une déclaration politique. Néanmoins, une déclaration présidentielle a été émise dans laquelle les principaux aspects ayant obtenu des accords par consensus ont été consignés.

¹⁶ Le groupe de travail conjoint des Sommets (GTCC) coordonne l'appui prodigué par douze institutions interaméricaines et internationales au processus des Sommets. Ces institutions fournissent une orientation technique aux pays pour l'identification et la négociation des thèmes traités dans le processus des Sommets. Le GTCC planifie également et exécute les projets et les initiatives pour mettre en pratique les engagements des Sommets et appuie les réunions ministérielles et leurs liens au processus des Sommets. De plus, le groupe participe aux dialogues sur les politiques des Sommets pour échanger des idées relatives aux approches des politiques dans le processus des Sommets. Le Secrétariat des Sommets des Amériques de l'OEA préside le GTCC.

¹⁷ Déclaration du Président Juan Manuel Santos dans la session de clôture du sixième Sommet des Amériques. Disponible sur : <http://www.cancilleria.gov.co/vicumbredelasamericas/declaración-del-presidente-de-la-república-juan-manuel-santos-calderón-tras-la-clausura-de-la-vi-c.html>.

5. Les détails des accords par consensus ont été concrétisés dans un ensemble d'engagements qui ont été approuvés dans le groupe de révision et de mise en œuvre des Sommets (GRIC) au niveau ministériel (réunion de chanceliers) et qui ont été définis selon les axes thématiques du Sommet.¹⁸

6. Au vu de l'importance que revêtent les engagements contractés par les Chefs d'État et de Gouvernement dans le sixième Sommet, les mandats qui ont des conséquences directes pour le travail de l'Organisation sont résumés à l'annexe.

Mesures à prendre par la Conférence sanitaire panaméricaine

7. La Conférence est priée de prendre note du présent rapport.

Annexe

¹⁸ Mandats émanant du sixième Sommet des Amériques. Disponible sur :
<http://www.cancilleria.gov.co/vicumbredelasamericas/mandatos-de-la-vi-cumbre-de-las-americas.html>.

**Mandats du sixième Sommet des Amériques et leur lien avec le travail de
l'Organisation panaméricaine de la Santé**

Mandats	Travail de l'OPS
Pauvreté, inégalité et manque d'équité	
1. Promouvoir et stimuler des politiques publiques intégrales, opportunes et de qualité orientées sur : a. les soins, l'éducation et le développement de la petite enfance. c. Sensibiliser aux effets adverses de la grossesse dans l'adolescence pour le développement intégral des adolescents et du nourrisson, ainsi que favoriser leur santé et leur bien-être.	Elle continuera à appuyer les efforts des pays en ce qui concerne les soins de la santé de la mère et du nouveau-né, comme élément clé dans le développement de la petite enfance. Elle stimulera et élargira l'initiative « maternité sans risque » et les programmes d'allaitement maternel, la vaccination et la promotion de la santé dans la petite enfance. De plus, elle facilitera l'articulation d'actions intégrées à différents secteurs afin d'aborder des politiques publiques pour la petite enfance avec la participation de différents acteurs et groupes d'intérêt. Elle continuera à stimuler les programmes de santé sexuelle et reproductive pour les adolescents avec une approche des droits de l'homme, tendant à éviter les grossesses non souhaitées et à faire en sorte que les jeunes disposent de moyens et de ressources pour pouvoir exercer une sexualité saine.
5. Réaffirmer notre engagement à progresser sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et promouvoir le financement de projets et de programmes de diffusion des bonnes pratiques dans les communautés les plus à la traîne.	Elle étendra l'initiative « Visages, voix et lieux », qui est la réponse de l'OPS à la réalisation des OMD avec une approche territoriale, se concentrant sur les espaces locaux qui montrent les conditions les plus retardataires dans la réalisation des OMD, et documentera les expériences et les bonnes pratiques au niveau local. Les thèmes de la santé maternelle et de l'eau potable seront un centre d'attention prioritaire.
10. Réaffirmer notre appui aux objectifs établis dans la Déclaration de la Décennie des Amériques pour les droits et la dignité des personnes handicapées (2006-2016) et son plan d'action promouvant la comparaison des opportunités et la non discrimination des	Par le biais de ses activités relatives à la santé des personnes handicapées, l'OPS continuera à travailler de façon coordonnée avec les institutions du système interaméricain pour veiller à l'accomplissement des engagements établis dans le plan d'action 2006-2016 .

Mandats	Travail de l'OPS
personnes handicapées à travers leur participation aux processus de développement social, politique, économique et culturel de nos pays, dans le but de garantir leur bien-être et la pleine jouissance et l'exercice de l'ensemble de leurs droits de l'homme et libertés fondamentales.	
11. Progresser dans le renforcement de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales des personnes âgées par le biais de la promotion de politiques publiques, de programmes et de services, sauvegardant ainsi leur dignité, leur bien-être physique, mental, social et leur qualité de vie, tenant compte des efforts qui sont accomplis dans le milieu interaméricain au niveau de l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant pour protéger les droits des personnes âgées et la considération de ce thème dans le milieu international.	À travers le programme Vieillesse et santé, l'OPS continuera à promouvoir les efforts des pays pour atteindre un vieillissement sain et travaillera de manière coordonnée dans le milieu interaméricain afin d'appuyer la définition d'un instrument juridiquement contraignant pour protéger les droits des personnes âgées.
15. Agir sur les conditions qui influencent négativement la santé de nos peuples en tenant compte de la Conférence mondiale sur les déterminants sociaux de la santé de l'année 2011.	L'OPS continuera à travailler avec les gouvernements aux niveaux national et local, articulant des réponses de politiques publiques intersectorielles qui agissent sur les facteurs qui influencent négativement la santé des personnes âgées, suivant les directives convenues dans la Conférence mondiale sur les déterminants sociaux de la santé.
Réduction et gestion du risque de catastrophes	
4. Renforcer les instruments régionaux et infrarégionaux et les initiatives existantes en matière de réduction et de gestion du risque de catastrophes et aide humanitaire et les mécanismes de coordination et de coopération horizontale pour créer des synergies, mettant l'accent sur l'importance de la coordination.	L'OPS continuera à collaborer aux efforts qu'effectue le système interaméricain en matière de coordination, information et réponse pour la réduction des risques face aux catastrophes et l'aide humanitaire en santé. L'initiative « hôpitaux sûrs » face aux catastrophes continuera à être une des stratégies prioritaires du travail de l'OPS en matière de réduction des risques.

Mandats	Travail de l'OPS
Accès et usage des technologies de l'information et des communications	
3. Promouvoir l'application plus intensive des technologies de l'information et des communications en matière de santé en vue d'améliorer l'efficacité des systèmes d'information sanitaire de nos pays, y compris le maintien précis de registres et des systèmes d'alerte infrarégionale et régionale d'événements de santé publique revêtant un intérêt international ; l'élargissement des programmes d'éducation continue pour les agents de santé et pour la population et l'accès à l'information des services de santé dans les centres et les communautés qui en ont le plus besoin.	L'OPS continuera à collaborer à l'exécution de la stratégie et du plan d'action (2012-2017) sur la cybersanté approuvée par les Organes directeurs de l'OPS orientée sur l'amélioration de l'accès et la qualité des services de santé et leur développement durable. Elle collaborera avec les autorités sanitaires au renforcement et à l'élargissement de l'usage des technologies de l'information et des communications dans les systèmes de surveillance épidémiologique et les événements de santé publique revêtant un intérêt international, conformément aux directives établies dans le Règlement sanitaire international (RSI) ; elle continuera à étendre les options de formation du personnel de santé dans le domaine du campus virtuel de la santé.
Sécurité citoyenne et délinquance organisée transnationale	
3. Mettre en œuvre des politiques qui envisagent des mesures pour prévenir, enquêter, sanctionner, pénaliser et éradiquer la violence sexuelle et la violence pour des raisons de genre.	L'OPS poursuivra son appui aux pays pour améliorer le diagnostic du syndrome des mauvais traitements et des abus sexuels contre les femmes, les garçons et les filles dans les services de santé et répondre opportunément dans les soins et le traitement ; elle coordonnera les efforts pour aborder la prévention et les soins opportuns des victimes de la violence de genre et de l'abus sexuel.
4. Améliorer l'efficacité et la rentabilité de politiques publiques intégrales de sécurité citoyenne par le biais d'actions telles que la production et l'usage d'information pertinente et opportune, et le renforcement de la capacité et la coordination des institutions qui participent à la gestion de la sécurité citoyenne.	Elle collaborera aux efforts intersectoriels avec les organismes de justice et de l'ordre public pour améliorer et harmoniser les registres sur la victimisation et les homicides, ainsi que les systèmes de surveillance des événements violents au niveau local.
Les Chefs d'État et de Gouvernement ont octroyé à l'OEA le mandat de mener à bien des études et des investigations qui apportent les données probantes nécessaires pour alimenter le processus de prise de décisions en matière de	En matière d'études et d'investigations sur le thème de la drogue, l'OPS collaborera et appuiera les études du point de vue de la perspective de la consommation, des effets sur la santé, du traitement et de la réhabilitation des victimes,

Mandats	Travail de l'OPS
drogue. (Recommandation émanant de la réunion privée dans laquelle ce thème a été abordé).	ainsi qu'en ce qui concerne les programmes de prévention et d'abus des drogues illicites avec une approche de santé publique.